



Premiers engagements

## Réduction ONSS : Premiers engagements

Vous engagez du personnel pour la première fois? Alors vous pouvez bénéficier d'incitants financiers.

### Quels avantages pour l'employeur?

L'employeur qui engage le 1e, 2e, 3e, 4e, 5e ou 6e travailleur peut bénéficier d'une réduction des cotisations patronales. Celle-ci ne s'applique qu'au montant de base et non aux montants par secteur.

Il s'agit d'une réduction forfaitaire qui varie par trimestre. Elle est accordée pendant un certain nombre de trimestres (voir tableau ci-dessous). Les réductions ne sont pas liées à un travailleur particulier (en cas de remplacement, par exemple, l'employeur a toujours droit à la réduction).

Arbeitnehmer	Trimestre 1 à 5	Trimestre 6 à 9	Trimestre 10 à 13
1. engagement	Pas de cotisations de base pour les engagements faits entre le 01/01/2016 et le 31/12/2020		
2. engagement	1.550 €	1.050 €	450 €
3. au 6. engagement	1.050 €	450 €	450 €

Les montants ci-dessus sont d'application en cas d'engagement à temps plein. En cas d'un emploi à temps partiel, la réduction est calculée en fonction du temps de travail effectif.

### Quels employeurs?

L'employeur doit répondre aux conditions suivantes:

- exercer son activité dans le secteur privé,

- être considéré comme nouvel employeur, c. à. d. engager le 1e, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e travailleur

## Quels travailleurs?

- Les personnes engagées ne doivent pas remplir de conditions particulières.

## Quelles formalités?

Il n'y a pas de formalités particulières à remplir. La demande se fait sur base de la déclaration multifonctionnelle (Dmfa).

Règlementations transitoires pour engagements en 2015 !

## La réduction premiers engagements peut-elle être cumulée avec d'autres aides financières?

Elle peut être cumulée avec les aides financières suivantes:

- la réduction structurelle
- le "Maribel social"
- AktiF et AktiF Plus

La réduction ONSS premiers engagements ne peut être cumulée avec d'autres réductions groupe cible (travailleurs âgés, tuteurs). Si un travailleur entre en ligne de compte pour plusieurs réductions, l'employeur doit faire un choix.

## Contact

Arbeitsamt  
Betriebsberatung  
Vennbahnstraße 4/2  
4780 St. Vith  
Belgien  
Tel.: +32 (0)80 280060  
[betriebsberatung@adg.be](mailto:betriebsberatung@adg.be)

---

## Liens

Landesamt für soziale Sicherheit | Beiträge und Verpflichtungen

---

## Documents

AG\_14\_Info Employeurs\_Réductions ONSS : Premiers engagements\_INFO

